

Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 1 ^{er} décembre 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 20 Absents excusés : 16 Absents : 0 Votants : 21 (dont 1 pouvoir)
--	--

PRESENTS :

M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BICHOT Sébastien (suppléant) ; M. CHEVALLIER Jérémie ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JOZEAU Jacky ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; M. RENAUD Denis ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mme BAUDELOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DABIN Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; Mme NOLOT Monique ; M. POYAUD Jean-Michel ; Mme RICHARD Françoise ;
M. AIGUILLOU Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;
M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;
M. WOJTCZAK Richard est remplacé par M. BICHOT Sébastien ;
M. JEUDI Daniel a donné pouvoir à M. PILLOT Jean ;

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. NERBUSSON Joël

MARCHÉ - TRAVAUX
TRAVAUX DE BRANCHEMENTS - TRAVAUX URGENTS - 2026-2029 :
ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 19 juin 2025 le Comité Syndical lui avait donné pouvoir pour lancer la consultation relative à l'accord cadre à bons de commandes des **travaux de branchements et des travaux urgents 2026-2029** sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Ce marché est composé de 2 types de prestations :

→ **Prestations de type 1 :**

- Réalisation d'extensions et de branchements neufs,
- Renouvellement de branchements individuels,
- Travaux d'entretien ponctuels selon les besoins du Syndicat (rehaussements de bouches à clé, travaux de voirie, entretien d'ouvrages hydrauliques, vannes, appareils de fontainerie, etc.),
- Travaux de renforcement du réseau d'eau potable.

→ **Prestations de type 2 :**

- Pendant les astreintes du SEVT : réparation de fuites sur conduites et branchements,
- Hors astreintes du SEVT : réparation de fuites sur conduites et branchements selon les besoins du Syndicat.

Avis de publication : le 17 octobre 2025 sur le site www.centraledesmarches.com

le 21 octobre 2025 sur le Courrier de l'Ouest

Date limite de remise des offres : le 17 novembre 2025 à 12h

Ouverture des plis : le 17 novembre 2025 à 13h30

5 entreprises ont retiré le dossier de consultation, 1 entreprise a fait une offre.

Les critères de jugement des offres étaient :

Prix des prestations + bordereau des prix unitaires	40%
Délai d'exécution pour les branchements et délai d'intervention pour les travaux urgents	20%
Valeur technique	40%

Synthèse de l'analyse des offres :

Critères	GONORD
Valeur technique note sur 40	38.80
Offre financière note sur 35	407 853.00 35.00
Bordereau des prix Unitaires : note sur 5	4.00
Prestation financière note sur 40	39.00
Travaux de branchements : Délai d'exécution	10 jours
Travaux urgents : Délai d'intervention	1 heure 20.0
Note globale sur 100	97.80
classement	1

Après analyse des offres et compte tenu de la note obtenue, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise GONORD TP (79100 THOUARS).

- VU l'exposé du Président ;
- VU le code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT la délibération du 19 juin 2025 autorisant Monsieur le Président à lancer la consultation de l'accord cadre à bons de commandes des travaux de branchements et des travaux urgents 2026-2029 sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise GONORD TP (79100 THOUARS).
- ✓ PRÉCISE que ce marché sera passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes, reconductible annuellement, pour une période totale de 4 ans à compter de la date de notification (1 an + 3 reconductions), suivant la définition de l'article R2112-4 du Code de la Commande Publique.
- ✓ PRÉCISE que cet accord cadre sera exécuté au moyen de bons de commande, en application des articles R2162-2 et R2162-4 du Code de la Commande Publique, avec un montant minimum annuel de 150 000 € HT et un montant maximum annuel de 700 000 € HT pour l'ensemble du marché ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU



